

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du lundi 17 juillet 2023**

Le dix sept juillet deux mille vingt-trois les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT GENIS DE SAINTONGE se sont réunis en séance publique à la mairie, 19 place ambroise sablé sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du C.G.C.T.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/07/2023

Membres présents : MM QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, PERRAUD Francis, CHEVREUX Rolland, CAILLEROT Elisabeth, GUESDON Christiane, COCHAIN Dominique, PALLISSIER Jean-Jacques, LAMAIGNERE Bernard, ANNEREAU Jean-Michel, TONDUSSON François formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : LABATTU Carole, MISSONNIER Jean-Claude, METAIS Christine, PASCAULT Aurélie.

Secrétaire de séance : Monsieur ANNEREAU Jean-Michel.

OBJET : MOTION CONTRE LES EOLIENNES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau projet éolien a été proposé sur la commune de Saint Germain du Seudre. Le projet a été ramené de 4 à 2 éoliennes mais plus puissante avec une hauteur de 199,5 m.

La commune de Sant Genis de Saintonge se trouve dans le périmètre de 10 kms de rayon autour du site d'étude.

Outre le préjudice paysagers et écologique, il y a inquiétude en cas d'incendie dans nos massifs forestiers. Vue la hauteur des éoliennes que se passera t'il quand les canadais et hélicoptères devront intervenir dans le périmètre.

Le Conseil Municipal souhaite prendre une motion pour l'interdiction d'implantations d'éoliennes sur le territoire de la commune et dans un rayon de 50 kms.

Pour copie conforme,
St Genis le 18 juillet 2023,

| |
|--|
| TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE |
| Sous le N° 017 - 211701081 - 20230717 5JUIL23 |
| Accusé de Réception Préfecture Reçu le : ___ / ___ / 2023 |

Le Maire,

Jacky QUESSON